



OIC/ACM/CG-MUSLIMS-EUROPE/REP-2022/FINAL

**RAPPORT
DE LA REUNION A COMPOSITION NON LIMITEE DU
GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LES MUSULMANS
EN EUROPE**

**TENUE EN MARGE
DE LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION DES
MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS
MEMBRES DE L'OCI**

NEW YORK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE

19 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DE LA REUNION A COMPOSITION NON LIMITEE DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LES MUSULMANS EN EUROPE

19 SEPTEMBRE 2022

- 1.** Le Groupe de Contact de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur les musulmans en Europe a tenu une réunion à composition non limitée, en marge de la Réunion annuelle de Coordination, le 19 Septembre 2022, à New York, sous la présidence de Son Excellence le Secrétaire Général, SE M. Hissein Brahim Taha ;
- 2.** Dans son allocution, le Secrétaire Général a exprimé les préoccupations de l'OCI concernant la recrudescence du sentiment antimusulman dans certains pays européens et a appelé à un surcroît d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif visant à renforcer l'harmonie interculturelle et la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect d'autrui ;
- 3.** Des déclarations ont été faites par les membres du Groupe de Contact de l'OCI sur les musulmans en Europe et se sont focalisées sur les défis auxquels se trouvent confrontés les musulmans en Europe et la nécessité d'entreprendre des actions tangibles pour y remédier ;
- 4.** La Réunion a passé en revue la situation globale des musulmans en Europe, depuis la dernière réunion du Groupe de contact, qui s'est tenue le 22 mars 2022 à Islamabad, et a réaffirmé son soutien indéfectible aux communautés musulmanes, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés ;
- 5.** La Réunion a fait référence aux principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'OCI en vue de sauvegarder les droits, la dignité et l'identité religieuse et culturelle des communautés musulmanes et des minorités dans les États non membres, ainsi que dans la Charte des Nations unies et d'autres documents internationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- 6.** La Réunion a demandé à l'OCI et à ses Etats membres de continuer à manifester un intérêt particulier à la situation des musulmans en Europe ;
- 7.** La Réunion a appelé tous les Etats à respecter la liberté de culte de tous les Musulmans et à ne pas restreindre les droits de l'homme et les libertés fondamentales des musulmans, notamment l'exercice de leurs droits civils et culturels ;
- 8.** La Réunion s'est déclarée préoccupée par la montée du sentiment antimusulman, de l'islamophobie, de la haine contre l'Islam, du discours de haine et de l'extrémisme de droite en Europe, ainsi que par la vague d'incidents violents contre les musulmans dans certains pays européens provoqués par le discours de haine et la discrimination généralisée ; et a fermement

rejeté la rhétorique politique de la division, de l'intolérance et de l'exclusion de la droite radicale ;

9. La Réunion a souligné l'impératif de s'attaquer aux problèmes liés à l'intolérance, au racisme et à l'islamophobie dans divers pays du monde, de prendre des mesures urgentes à cet effet et de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, aux plans national et international ;
10. La Réunion a appelé le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies et le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe à mettre en place un observatoire pour surveiller les actes de haine religieuse, d'hostilité et de violence contre les musulmans et en faire rapport aux organes concernés ;
11. La Réunion a fermement rejeté toutes les présomptions de culpabilité ou les attributions de crimes, d'extrémisme et de terrorisme potentiels aux musulmans ordinaires, qui adhèrent sincèrement aux principes et aux enseignements de l'Islam, les expriment et les suivent, et se conforment aux législations des pays dans lesquels ils résident ;
12. La Réunion a réitéré la position de principe de l'OCI visant à condamner vigoureusement les actes de terrorisme et d'extrémisme violent, toutes formes et manifestations confondues ;
13. La Réunion a appelé tous les Etats à mettre pleinement en œuvre le cadre juridique et administratif national existant et/ou à adapter au besoin la nouvelle législation, en conformité avec les obligations qui leur incombent, en vertu du droit international, des normes et standards universels ; à prendre des mesures sérieuses et efficaces pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, la tolérance, le respect et l'entente mutuels, en particulier par le biais de l'éducation, des médias et de la société civile, afin de prémunir tous les individus et toutes les communautés contre la haine et la violence fondées sur la religion et la foi, et d'assurer la protection des lieux de culte ;
14. La Réunion a réitéré son appel au Président du Sommet islamique, au Président du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et au Secrétaire général pour le maintien de contacts étroits avec les Nations unies, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et les gouvernements des pays qui accueillent des minorités et des communautés musulmanes, afin d'instaurer un dialogue positif et constructif avec eux et, partant, identifier les moyens de contribuer à l'harmonie interculturelle, de renforcer la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance, conformément au Communiqué final de la Réunion d'urgence à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI, tenue au niveau des Ministres des Affaires étrangères, à Istanbul, République de Türkiye, le 22 mars 2019 ;
15. La Réunion a félicité le Secrétaire Général d'avoir engagé un dialogue constructif avec l'Union Européenne et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec des dirigeants politiques et

des composantes de la société civile en vue de les sensibiliser davantage quant aux dangers de l'islamophobie et de la rhétorique antimusulmane, de la haine et de l'intolérance ;

- 16.** La Réunion a invité le Secrétaire Général à œuvrer de concert avec les pays européens à l'effet de promouvoir le dialogue sur les questions qui préoccupent les communautés musulmanes dans ces pays ;
- 17.** La Réunion s'est réjouie de la décision unanime adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies, le 15 mars 2022, proclamant le 15 mars comme Journée internationale de la lutte contre l'Islamophobie et a appelé le Secrétaire général des Nations unies et la communauté internationale à organiser des événements de haut niveau à cette occasion ;
- 18.** La Réunion a demandé au Secrétaire Général de poursuivre ses initiatives et ses engagements auprès d'acteurs, organisations et institutions internationaux, y compris l'Alliance des Civilisations des Nations unies, afin de sensibiliser davantage le monde à l'affliction de l'islamophobie, de la haine et de l'intolérance envers les musulmans et de lutter efficacement contre ce phénomène ;
- 19.** La Réunion a demandé à tous les Etats membres, aux institutions financières de l'OCI et, tout particulièrement, au Groupe de la BID et aux autres institutions de l'Organisation, de fournir l'assistance nécessaire pour la mise en œuvre de programmes de développement à l'intention des musulmans en Europe et surtout au profit des jeunes et des femmes, en coordination avec les pays concernés ;
- 20.** La Réunion a invité les Etats membres de l'OCI à lutter contre la désinformation et les idées fausses persistantes sur l'islam, et le phénomène de l'islamophobie ;
- 21.** La Réunion a appelé le Secrétariat Général et les Missions d'observation de l'OCI à Bruxelles et à Genève à instaurer un dialogue constructif avec les musulmans en Europe et a exhorté toutes les parties à intensifier les efforts à cet effet ;
- 22.** La Réunion a invité le Secrétariat Général et les Missions d'observation de l'OCI à Bruxelles et à Genève à continuer de documenter de manière exhaustive les incidents inspirés par l'islamophobie afin de mieux comprendre les tendances et de proposer des stratégies efficaces et des actions tangibles ;
- 23.** La Réunion a également exhorté les Etats membres, dans le cadre de leur coopération bilatérale avec les pays européens, à relever les défis auxquels sont confrontés mes musulmans en Europe ;
- 24.** La Réunion a lancé un appel en faveur de la convocation régulière du Groupe de Contact et a insisté sur la nécessité d'envisager la possibilité de tenir certains de ses réunions à Bruxelles et à Genève ;

- 25.** La Réunion a appelé les institutions, telles que l'ICESCO et l'IRCICA, à prendre les mesures nécessaires pour identifier, préserver et protéger le patrimoine culturel islamique des musulmans en Europe ;
- 26.** La Réunion a souligné l'importance du rôle des communautés musulmanes dans la contribution aux efforts de lutte contre l'islamophobie, y compris à travers la coordination entre l'OCI et ses institutions affiliées, en vue de dispenser des cours de formation ou des programmes destinés aux communautés musulmanes pour aider à leur intégration dans les sociétés européennes, ainsi que dans la propagation de la tolérance, du dialogue et de la coexistence ;
- 27.** La Réunion a appelé les dirigeants des communautés musulmanes en Europe à intensifier leurs efforts en faveur d'un dialogue actif avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les jeunes et les femmes musulmanes, pour promouvoir la coexistence pacifique, la tolérance, l'inclusion, l'harmonie, le respect mutuel et l'entente.
